



LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

La voix des familles

1.1 Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

Réponse : Les associations familiales ont une place depuis le Conseil de la République 1945, le lien entre les associations familiales, dont l'UNAF est la représentante, et les pouvoirs publics est important. Dans le cadre de notre politique qui promeut la démocratie participative, la concertation sur les sujets qui concernent les familles aurait lieu le plus en amont possible.

L'organisation territoriale

1.2 Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 :

- ▶ Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?
- ▶ Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de



collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?

Réponse : La loi sur les collectivités territoriales ne doit pas être appliquée telle qu'elle. La réforme territoriale que nous mettons en avant repose sur des régions fortes, et s'appuie sur le fait que les compétences de chaque collectivité territoriale doit être définie au plus près des usagers. Au delà du maintien ou pas de la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ces échelons doivent être simplifiés, les services publics plus accessibles et compréhensibles et plus transparents auprès des usagers. L'égalité des citoyens dans les différents territoires s'impose et nous sommes certains que Cécile Duflot en fera une priorité.

La création de métropoles vient encore en rajouter « une couche » et nous ne pensons pas que ce soit une urgence

1.3 Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Réponse : Comme dit plus haut nous sommes d'accord avec l'importance du niveau régional pour structurer les organisations, tous les partenaires pour favoriser le travail en concertation pour un même niveau.

Les instances nationales

1.4 Êtes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?

Réponse : dans le cadre de la concertation régulière cet état des lieux annuel des travaux du HCF doit être mis en place, contrairement à ce qui s'est passé lors du dernier quinquennat.



1.5 Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Réponse : C'est fait et nous l'approuvons, Madame Bertinotti a été nommée ministre déléguée à la famille

Les grands principes de la politique familiale

2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

Réponse : quelles que soient les formes de la famille les relations qui s'y nouent sont fondatrices de lien social. Il est important de prendre en compte l'autonomie de chacun des membres de la famille et en même temps la solidarité.

Favoriser l'autonomie des femmes, l'égalité des droits de chacun, permettre aux femmes et aux hommes une répartition équilibrée du temps de travail, de vie personnelle, de partage des tâches domestiques. Améliorer la place de l'enfant dans la société et dans la famille.

La moitié des enfants est gardée dans des conditions très floues, débrouille voisins, amis, familles... Une véritable politique familiale de la petite enfance doit savoir lier travail, relations familiales et prise en charge de l'accueil des jeunes enfants : personne ne devrait être obligé de choisir entre travailler ou avoir des enfants. Pour cela organiser un véritable service public de la petite enfance comme François Hollande l'a annoncé dans son programme et que nous partageons.



2.2 Défendez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

Réponse : oui le système d'allocation familiale quelque soit le revenu doit être poursuivi, il permet d'équilibrer les dépenses entre les familles avec enfant et les familles sans enfant.

Des allocations familiales universelles et non imposées

2.3 Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

Réponse : Oui . La réflexion doit porter sur un réel partage des richesses en réformant en profondeur la politique fiscale, qui permettra de lutter contre la pauvreté de certaines familles

2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Réponse : oui

2.5 Êtes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?

Réponse : oui et une réflexion doit porter sur le soutien aux jeunes pour qu'ils ne soient plus à la charge de leurs parents. Allocation d'autonomie pour les jeunes de 15 à 25 ans



La réduction des déficits publics et le financement de la protection sociale

2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Réponse : La réduction des déficits publics passe par une action contre les paradis fiscaux, par l'abandon des cadeaux accordés aux plus riches et aux grandes entreprises. Le budget d'Eva Joly a été évalué comme étant crédible. Concernant les recettes pour réduire les déficits publics, les propositions sont :

Fiscalité écologique : +14,5 milliards d'euros (ils seront intégralement recyclés dans le financement des investissements verts, de chèques verts pour aider les ménages les moins aisés, chèques verts pour les entreprises pour aider au financement des investissements nécessaires à la conversion écologique).

Arrêter les dépenses anti-écologiques : +3 milliards (niches fiscales sur le diesel, sur les pesticides, bonus/malus automobile, arrêt de notre dame des Landes (125 millions))

Attaquer les paradis fiscaux : + 8 milliards

Arrêter des subventions aux emplois précaires : transformer les stages en apprentissage pour diminuer l'abus de stages en entreprises : +2 milliards

réserver l'exonération des cotisations sur les bas salaires aux emplois en CDI et aux contrats d'au moins 120 heures par mois : +4,5 milliards

Une fiscalité plus juste : +23,8 milliards

Sur le revenu : 8,1 milliards ; nouvelle tranche d'impôt 60 % à partir de 100 000 € et 70 % à partir de 50 000 € : 2 milliards ; niches fiscales 4 milliards ; taxer le capital et le travail : 2 milliards



Sur le patrimoine : 7,7 milliards taxation des successions, limiter l'exonération de l'ISF, suppression de la niche plus value immobilière.

Sur les entreprises : 8 milliards limiter l'aide aux grandes entreprises, impôt plancher sur le bénéfice des sociétés, taxe sur la rente pétrolière et gazière.

Supprimer les exonérations sur les heures supplémentaires 4 milliards

Taxe sur les profits des laboratoires et diminuer le prix de certains médicaments : 1 milliard

2.7 Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Réponse : 20 milliards d'euros de déficit en 2010. La gestion de ce déficit en empruntant fait dire que les dépenses seront payées par les générations futures. Le risque est la cessation de paiement de la SS et la fin du régime de solidarité de 1945. Seule une réforme en profondeur du système permettra de garder un système fondé sur la solidarité. Budget de la sécu : 450 milliards déficit 20 milliards soit 4.4 %, l'Etat a un déficit de 20 %

Analyse du « trou de la sécu »

Une partie des taxes sur le tabac, destinée à la Sécu, n'est pas reversée.. 7.8 milliards

Une partie des taxes sur l'alcool, destinée à la Sécu , n'est pas reversée. 3.5 milliards

Une partie des primes d'assurances automobiles destinée à la Sécu , n'est pas reversée 1. 6 milliards

La taxe sur les industries polluantes destinée à la Sécu , n'est pas reversée 1,2 milliards

La part de TVA destinée à la Sécu n'est pas reversée. 2 milliards

Retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés 2.1 milliards



2.8 En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :

- ▶ à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ?
- ▶ à garantir le maintien du niveau de financement ?

Réponse : oui nous pensons important de garantir le niveau de financement de la branche famille

Une fiscalité juste et équitable pour les familles

2.09 Prévoyez-vous une réforme fiscale ?

Réponse : oui Une fiscalité plus juste : +23,8 milliards

Sur le revenu : 8,1 milliards ; nouvelle tranche d'impôt 60 % à partir de 100 000 € et 70 % à partir de 50 000 € : 2 milliards ; niches fiscales 4 milliards ; taxer le capital et le travail : 2 milliards

Sur le patrimoine : 7,7 milliards taxation des successions, limiter l'exonération de l'ISF, suppression de la niche plus-value immobilière.

Sur les entreprises : 8 milliards limiter l'aide aux grandes entreprises, impôt plancher sur le bénéfice des sociétés, taxe sur la rente pétrolière et gazière.



2.10 Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Réponse :

2.11 En particulier, en ce qui concerne l'IR :

- ▶ Prévoyez-vous une retenue à la source ?
- ▶ Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?
- ▶ Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?
- ▶ Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Réponse : un impôt sur le revenu rénové qui reposera sur le prélèvement de l'impôt à la source, la fusion CSG-IRPP, individuelle, et progressive, l'intégration des revenus du capital dans le barème progressif de l'IR, un impôt sur le patrimoine et un élargissement de la base de l'ISF

nouvelle tranche d'impôt 60 % à partir de 100 000 € et 70 % à partir de 500 000 € : 2 milliards

2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Réponse : non c'est un impôt supplémentaire pour les familles, elle n'a rien de social

Dépendance et handicap : soutenir les solidarités familiales

2.13 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?



Réponse :

L'État a transféré l'action sociale au département par la loi de décentralisation de 1982 mais, actuellement, l'écart se creuse entre les besoins budgétaires en augmentation et la dotation de l'État qui ne les compense pas. La question de la dépendance est liée bien sûr à la démographie particulière des années récentes, avec l'augmentation du nombre de personnes âgées. Mais elle est liée aussi à la politique de santé en faveur des personnes âgées. La prévention est une voie qui devient indispensable en matière d'action sociale, de personnes âgées et de dépendance. Il est urgent de réorienter le travail social et de santé vers le soutien à domicile des personnes âgées, vers la prévention de la dépendance et la santé communautaire. Le déclenchement et l'évolution de la maladie d'Alzheimer, en particulier, peut-être retardé dans un contexte favorable. Tous les textes affirment que l'objectif est l'autonomie des personnes âgées, mais les dispositifs et les méthodes mis en place ne correspondent pas suffisamment à l'objectif et l'on se retrouve trop souvent dans des situations où l'on n'a pas d'autre solution que l'hospitalisation, celle-ci aboutissant fréquemment à la mise en institution.

Nous proposons de réorienter les formations et les méthodes de travail des professionnels de santé et des travailleurs sociaux vers la prévention, le soutien à l'autonomie et la santé communautaire.

Il est possible de mettre en place

- des ateliers de prévention (prévention des chutes, ateliers mémoire,...)
- Des interventions de soutien à domicile, plutôt que des prises en charge...
- des dispositifs favorisant le lien social et l'insertion dans la communauté
- une organisation sociale favorisant les actions et liens inter- générationnels
- des dispositifs de gestion des crises permettant d'éviter l'hospitalisation



- un urbanisme qui n'organise pas la ségrégation des générations

Par ailleurs, le secteur de l'accueil des personnes âgées dépendantes se développe et représente un enjeu économique qui intéresse le privé. Si nous voulons maintenir un accueil de qualité à un prix abordable, il y a un espace important pour développer l'économie sociale et solidaire, gestion sans but lucratif et associant les usagers. Celle-ci peut être particulièrement adaptée pour donner la priorité à la qualité humaine et communautaire, c'est-à-dire aux relations avec les pensionnaires et à la vie collective entre eux.

2.14 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

La loi de 2005 a permis la création de la maison départementale des personnes handicapées sous tutelle du conseil général permettant un accès unique aux droits et prestations . La La loi du 11 février 2005 a un rôle fondamental dans la prise en compte des droits des personnes handicapées, éducations, soins, formation professionnelle, ressources minimum, compensation du handicap. Mais les moyens humains et financiers sont insuffisants et de nombreuses familles sont dans le désrroi.

La loi HSPT n'a pas amélioré la situation puisqu'elle ne permet pas une étude selon les besoins

Les quatre candidat-e-es d'EELV pour la Drôme ont signé les 24 propositions du collectif Drôme Handicap

La politique en faveur des personnes handicapées repose sur :

L'aide à la vie autonome : aides aux structures d'assistance à domicile, aides d'accessibilité aux logements et établissements recevant du public (les établissements recevant du public ont jusqu'à 2015 pour se mettre en conformité),

L'accueil spécialisé accès aux soins, hébergement spécialisé. Les places d'hébergements pour les adultes mais aussi pour les enfants porteurs de handicaps sont tout à fait insuffisantes dans la Drôme et doivent être organisées en partenariat .

La création d'un conseil consultatif des citoyens handicapés permettra d'améliorer la participation dans les différentes structures soutenues par le Conseil général.



Le soutien plus particulier en direction des jeunes handicapés.

Aide en direction des établissements et services de dépistage, prévention, accompagnement social des enfants et adolescents handicapés et leurs familles (Camesop, CMP, CMPP, Hôpitaux de jour)

Aide en direction des établissements et services d'éducation spécialisée, des maisons d'enfants à caractère social dans la mesure où elles accueillent des enfants et adolescents handicapés.

L'accessibilité de tous les collègues conformément aux obligations de la loi en 2015.

2.15 Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

Réponse :

Il peut s'agir de vrais professionnels ayant un statut reconnu, une formation dans les écoles des carrières sanitaires et sociales. Certains aidants sont la pierre angulaire de la garde à domicile mais ne sont pas reconnus. Des lieux de répit accueillant les personnes dont ils s'occupent doivent leur permettre de souffler et des aménagements devraient leur permettre de concilier la garde à domicile et de conserver leur activité professionnelle.

2.16 Quels seront les financements de ces politiques ?

Réponse : Financement du cinquième risque de la SS celui de la perte d'autonomie

- faire appel à la solidarité nationale en augmentant les prélèvements telle la Csg¹ qui porte sur l'ensemble des revenus, solution probablement la plus efficace et la plus juste mais, augmentant la part des prélèvements obligatoires elle peut peser sur la consommation des plus modestes

¹ Un point d'augmentation de la Csg rapporte 8,9 Milliards €



- utiliser les aides fiscales accordées aux ménages prenant en charge un vieux parent dépendant,
- redistribuer les recettes effectuées dans nos propositions de budget

Le droit de la famille

3.1 Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ? Notamment :

- ▶ Êtes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ?
- ▶ Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?
- ▶ Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Êtes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?
- ▶ Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Réponse :

L'ouverture du mariage et de tous les droits attenants aux couples de même sexe, et un alignement des droits liés au PACS sur ceux liés au mariage.

L'accès égalitaire pour toutes et pour tous à l'adoption et aux techniques d'assistance à la procréation, et la reconnaissance légale de l'autorité des parents sociaux sur les enfants de couples homoparentaux.

3.2 Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?



Réponse : ouverture des techniques de PMA à tous les couples quelque soit leur sexe

La GPA doit être mise au débat. Mais de fait elle est pratiquée dans certains pays et des enfants sont en France issus de GPA. Cette situation d'interdiction peut leur être préjudiciable

Améliorer le pouvoir d'achat des familles

4.1 Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?

4.2 Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

Réponse :

Il n'y a pas de changement écologique possible dans une société minée par l'explosion des inégalités

et par des écarts extravagants de revenus. Les écologistes militent pour la réduction de ces écarts.

Dans ce cadre l'augmentation des minima sociaux, du SMIC et des plus bas salaires, la lutte contre la

précarité et le temps partiel subi, visent à redistribuer du pouvoir d'achat et à récupérer la part de la

richesse qui est allée vers le capital au détriment du travail depuis 30 ans.



Notre souci est aussi d'articuler réduction des dépenses contraintes et augmentation des salaires afin

d'éviter que les revenus supplémentaires obtenus par les salariés n'aillent directement engraisser les rentes énergétiques et locatives.

La question du pouvoir d'achat est lié au travail, au salaire, aux charges .

Travail : EELV propose de travailler tou-te-s pour travailler mieux : la création de 600 000 emplois sur la mandature, la garantie d'un départ à la retraite sans décote ni surcote, faire appliquer le droit du travail,

Mise en place d'un RMA revenu maximum acceptable, réduction du travail précaire, revenu universel inconditionnel individuel

Les charges peuvent diminuer en imputant une progressivité des charges en fonction de la consommation. L'augmentation des loyers dit être jugulée.

4.3 Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

Réponse :

La durabilité des prestations familiales doit être tenue ;

Cela passe par une redistribution des richesses, une politique fiscale plus juste ...Cf ci-dessus question 2 09

Prévenir le surendettement



4.4 Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Réponse :

L'endettement des Français augmente ainsi que les exclus bancaires.

Des propositions pourraient s'appuyer sur un meilleur contrôle des banques et des organismes de crédit mais aussi par une analyse des habitudes de consommations, la longévité des biens de consommation passer du produit jetable au durable...

Le registre nationale des crédits existe dans d'autres pays, mais il doit être réalisé avec toute la confidentialité nécessaire.

Un accès à un logement décent et de qualité pour toutes les familles

4.5 Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

Réponse : il manque aujourd'hui plus de 900 000 logements en France. 3,6 millions de personnes sont mal-

logées ou sans logis, dont 600 000 enfants. L'habitat est devenu un facteur majeur de précarisation du

fait de la hausse incontrôlée des prix et du renchérissement du coût de l'énergie.

La logique du « tous propriétaires » est un leurre qui endette les ménages, creuse les inégalités et

aggrave l'étalement urbain.



Les écologistes prônent un habitat choisi où chacune et chacun, selon ses aspirations et son

parcours, puisse devenir propriétaire ou locataire.

Nous revendiquons l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement, en maintenant les

capacités d'accueil tout au long de l'année. La suppression des places d'hébergement ne doit se faire

qu'au rythme de l'extinction de la demande d'hébergement. Pour un passage serein vers un logement

Nous éradiquerons l'habitat indigne et mobiliserons le parc vacant en faisant adopter à

l'échelle communale un plan d'éradication de l'habitat indigne et en renforçant les crédits de l'ANAH.

Nous appliquerons systématiquement la loi de réquisition.

Nous augmenterons la taxe sur les logements et les bureaux vacants, et dans toutes les

grandes villes, nous aiderons à la reconversion de bureaux en logements.



500 000 logements par an, dont 160 000 logements sociaux. La priorité aux logements les plus

sociaux avec la construction d'au moins 30 000 PLAI familiaux et en limitant les agréments PLS à

10 %. Leur financement sera garanti par le livret A, des financements publics et d'Action Logement.

Des logements "spécifiques" : 12 000 logements sociaux neufs par an pour les jeunes. Aide à la mobilité résidentielle des personnes âgées. Rénovation des foyers de travailleurs migrants et démocratisation de leur gestion.

Des aires d'accueil des gens du voyage manquantes et renforcement des sanctions pour les communes en infraction.

Par l'habitat participatif, notamment les coopératives d'habitants.

4.6 Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

Réponse : la mobilité est expliquée par les modifications de la famille les accidents de la vie.

Pour favoriser la mobilité il faut des logements disponibles à prix raisonnables.

Valoriser toutes les possibilités de logements avec la réquisition des logements vacants et aider à la rénovation avant de construire des immeubles neufs



4.7 Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'État (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

Réponse : L'Etat s'est désengagé de l'aide aux OPHLM moins 3000000 €.

Le budget logement ne devrait pas dépasser 20 % des revenus de la famille

Maîtriser les charges énergétiques

4.8 Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Réponse : En 2009, le bâtiment représentait 43 % de la consommation d'énergie finale. Quatre à cinq millions de familles françaises étaient en précarité énergétique, dont 3,4 millions dépensaient plus d'un dixième de leurs ressources en factures d'énergie, d'autres n'ayant même pas les moyens de chauffer leur logement mal isolé. L'objectif est de rénover thermiquement d'ici 2050 l'ensemble des bâtiments et d'imposer aux nouveaux une réglementation exigeante de "facteur 4". En 2017, 500 000 logements par an devront être rénovés. A partir de 2020, 950 000 par an et 28 à 30 millions de m² dans le tertiaire. Les bâtiments publics et les logements des ménages à revenus modestes seront prioritaires. Des bâtiments publics exemplaires avec une rénovation de niveau "facteur 4" d'ici 2030.

La tarification des énergies gaz, eau, électricité progressive Une action systématique contre la précarité énergétique dotée de moyens spécifiques et adaptés (ingénierie sociale, chèques verts...).



Des financements innovants pour une montée en puissance de la rénovation au niveau

. Bâtiment Basse Consommation, en améliorant les dispositifs actuels (éco-PTZ et surtout crédits d'impôts). Des Sociétés de Tiers Financement accompagneront la rénovation en anticipant les gains de la réduction des dépenses énergétiques ainsi que des fonds de garantie pour la participation des TPE-PME aux Contrats de Performance Énergétique.

Une obligation de rénovation niveau BBC à partir de 2020 à l'occasion de toute vente d'un logement. Si la rénovation ne peut être réalisée, il sera possible de consigner un budget correspondant au montant des travaux.

L'adoption d'un cadre juridique favorable (copropriétés, isolations extérieures, mutualisation des risques en cas d'augmentation de l'énergie, transfert de charges pour les propriétaires non occupants, obligation de branchement sur un réseau de chaleur...) et nouveaux documents contractuels (bail vert, contrat de performance énergétique...).

La généralisation de la formation à l'isolation thermique

4.9

Améliorer l'accès aux soins

4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Réponse :

il s'agit d'assurer l'accès aux soins en cessant d'augmenter les dépenses à la charge des usagers franchises médicales, forfait hospitalier...car, du fait du



chômage et des difficultés sociales, de plus en plus nombreux sont ceux qui n'ont pas de mutuelles complémentaire et qui se voient obligés de renoncer à des soins utiles pour des raisons financières.

Pour assurer à tous l'accès aux soins le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie devra augmenter. Les dépassements d'honoraires seront limités. Les médicaments génériques seront développés

4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Réponse : L'enjeu est l'accès à la santé pour tous, la lutte contre les inégalités de santé. Des maisons de santé et de l'autonomie seront présentes sur le territoire justement réparties.

L'augmentation des maladies chroniques sera jugulé par une politique de prévention, organiser un véritable service régional d'éducation et de promotion de la santé. Elimination des produits toxiques, la promotion d'une alimentation saine, sans pesticide moins de sucre, moins de sel. Réduire les pollutions électromagnétiques , protéger les lanceurs d'alerte. Assurer l'indépendance de la médecine au travail.

Faire cesser la concurrence entre les hôpitaux et les cliniques privées, rompre avec la notion d'hôpital entreprise. Combattre les lobbies.

4.12 Êtes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Réponse : Il est important que les organisations d'usagers soient consultées pour une véritable démocratie sanitaire.

4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légiférerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?



Réponse :

Si l'on veut qu'une vie décente soit possible dans les zones défavorisées et dans les zones rurales et si l'on veut rationaliser le fonctionnement du système de soins, il faudra assurer la **couverture du territoire par la médecine générale**. Il est nécessaire aujourd'hui de définir une véritable « mission de service public » de la médecine de premier recours et d'établir avec la profession les nouvelles missions de la médecine générale, incluant le suivi et la synthèse du dossier médical ainsi que des avis spécialisés, la coordination avec les intervenants sanitaires et sociaux, la participation à des actions de prévention et d'éducation. De nombreux médecins sont prêts à expérimenter un nouveau mode d'exercice et la rémunération à la fonction dans le cadre de Maisons de Santé pluridisciplinaires est à créer en particulier dans les zones déficitaires.

Il est nécessaire de sortir de l'impérialisme de l'industrie du médicament qui tend à faire croire que seule la chimie est capable de soigner.

Les médecines non conventionnelles (MNC) seront traitées à égalité avec la médecine officielle, ce qui implique de leur appliquer aussi les mêmes exigences et de reconnaître de la même manière leurs limites. Valider le service rendu implique d'évaluer, pour chaque médecine, dans quels cas elle est efficace et quels effets indésirables elle peut entraîner. L'exigence scientifique repose sur des méthodes adaptées, le plus souvent sur des études statistiques, et les MNC ont souvent du retard sur la médecine officielle dans ce domaine. Ce retard est à rattraper en développant les études et les recherches.

Nous avons à soutenir et moderniser l'hôpital public pour faire cesser l'évolution organisée par le gouvernement de droite vers une médecine à deux vitesses entre les cliniques privées à but lucratif et l'hôpital public. On organise une concurrence déloyale entre les hôpitaux publics et les cliniques privées car les maladies chroniques, les complications longues et les problèmes sociaux restent, pour l'essentiel, à la charge du service public. Les pathologies rentables au privé à but lucratif et les non rentables au public : c'est la marchandisation de la santé légalisée.

L'accompagnement des parents d'enfants en bas âge

4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

Réponse :



Constat

- Les femmes et leur partenaire ne sont pas impliqués dans le choix de leur suivi de grossesse, dans les projets de naissance, dans le choix de la maternité.
- L'accès aux soins de qualité n'est pas garanti pour toutes les femmes et les nouveau-nés de la même façon sur tout le territoire. Il existe des inégalités entre les territoires, entre les régions entre les populations. La mobilisation au niveau d'un territoire de vie de tous les acteurs concernés qui permettra une optimisation de la qualité du dépistage et d'identifier les trois types de risques : médical, social et psychologique
- Le manque de professionnels et de places en maternité , les contraintes budgétaires et la demande des familles font que le retour précoce à domicile après accouchement (RPDA) est souvent proposé. Il doit être choisi pendant la grossesse, accepté et organisé pour qu'il soit réussi. Les moyens à l'HAD concernant les sorties précoces des maternités ont été diminués.
- La politique du gouvernement concernant l'encouragement à l'allaitement maternel est peu lisible.
 - Pas de coordonnateur national, pas d'incitation au label Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB). La pression pour que les fabricants s'engagent à respecter le code international de commercialisation des substituts de lait est très faible.
 - Pas de prolongation de congé post-natal en cas d'allaitement maternel.
 - Peu de renseignement sur les lactariums auprès des mères allaitantes
- Les professionnels médicaux de la naissance sont en nombre insuffisants Gynécologues Obstétriciens, anesthésistes, pédiatres ; d'une part à cause du numerus clausus, et aussi à cause du peu d'attrait pour les jeunes que représentent des métiers avec des gardes revenant régulièrement, le manque de reconnaissance de ce travail comportant de fréquentes situations de stress, la flambée des primes d'assurance responsabilité civile médicale.
- Manque d'évaluation régulière des pratiques.

PROPOSITIONS

LA PERIODE DE LA GROSSESSE :

La plupart des grossesses se passent bien : « la grossesse est un processus normal et physiologique dans la vie d'une femme », conférence de consensus 1999, SYNGOF.

Néanmoins l'objectif est de reconnaître le niveau de risque de la patiente afin de l'orienter vers la maternité correspondant le plus à son niveau de risque.



Les difficultés éventuelles physiques ou psychiques peuvent retentir fortement sur le développement du bébé, sur les liens familiaux. Une bonne politique de la naissance et de l'accueil du bébé permettra une préservation de l'avenir de l'enfant .

Les acteurs du suivi de la Grossesse peuvent être Sages Femmes, Médecins Généralistes et Obstétriciens , les grossesses à risque élevé doivent bénéficier d'un avis et d'un suivi conjoint avec l'obstétricien en accord avec la patiente .

L'importance de l'entretien du 4^{ème} mois ou entretien précoce

Cet entretien précoce du début de grossesse est un moment d'écoute des futurs parents, il permet une analyse **du projet de naissance, une analyse des conditions sociales et affectives des futures mères pour mettre en place un soutien adapté .**

Le projet naissance

Aider les parents à élaborer un projet de naissance. Choix du lieu de naissance , modalités de l'accouchement, information sur la douleur, sur l'anesthésie péridurale, sur les différentes possibilités de préparations à la naissance, sur le mode d'alimentation choisi. Sur les pratiques de routines au moment de la naissance et dans le service. Sur la possibilité de sorties précoces. Ce projet devant être écrit noir sur blanc .

Pour la décision du lieu de naissance les maternités devront faire connaître et diffuser les statistiques concernant le nombre d'accouchements de l'année écoulée et le pourcentage de césariennes, de péridurales, de déclenchements de convenance, d'infections nosocomiales, leurs pratiques de routine à la naissance (aspiration, bain, peau à peau,.... comparaison entre le nombre d'allaitements maternels à J0 (jour de la naissance) et à la sortie, savoir si l'établissement fait partie de l'IHAB (Initiative Hôpitaux Amis des Bébé).

Information sur la physiologie de la douleur de l'accouchement, sur la péridurale qui doit être possible à la demande de la mère après information loyale sur les répercussions éventuelles. La péridurale ne doit pas être imposée pour des raisons de protocole ou de manque de personnel.

Cet entretien précoce devrait comporter une information sur les produits toxiques pendant la grossesse, outre le tabac, l'alcool, les médicaments et les drogues, l'information doit porter sur les contaminants chimiques. Certaines substances chimiques toxiques présentes dans le sang de la mère peuvent traverser le placenta et passer de la mère à l'enfant. Ces substances chimiques toxiques sont dangereuses dès les premiers stades de développement de l'embryon et du fœtus et peuvent avoir des conséquences graves sur l'enfant à naître ou à l'âge adulte. Il est important que les mères soient informées d'autant que les produits sont d'usage courant ménager , cosmétiques, hygiène, bricolage, jardinage.

Les produits les plus toxiques étant : les pesticides, les composés organiques volatiles, retardateurs de flamme, bisphénols dans les conserves (éliminés dans les biberons) les vernis , les colles, le mercure (dans les amalgames dentaires encore utilisés en France), les particules fines..

Manger bio est une recommandation qui devrait être faite à toutes les femmes enceintes et allaitantes et aux enfants ensuite à inscrire en gras dans le carnet de santé.



L'information sur le choix de l'alimentation du bébé peut être réalisé au cours de l'entretien ou lors d'une autre consultation avec la remise d'un document explicatif : la composition du lait, les enjeux de santé, la place du père, les idées reçues sur l'allaitement, les inconvénients de l'utilisation des laits artificiels.

LA NAISSANCE

Chaque femme doit pouvoir faire un véritable choix concernant la mise au monde de son enfant, choix auquel elle aura réfléchi lors de son projet de naissance.

-Le lieu : Il est nécessaire que les femmes enceintes et leur partenaire soient informés de l'offre de soins dans la zone où elles vivent et qu'ils aient un rôle actif dans le choix, du lieu de leur accouchement Maternité publique, maternité privée, maison de naissance attenante à un plateau technique chirurgical, domicile après évaluation d'une situation à bas risque (fait débat n'a pas été envisagé dans le plan périnatalité).

Lors des états généraux de la naissance en 2003 le collectif inter associatif autour de la naissance CIANE avait été consulté par le Pr Bréart pour la rédaction de son rapport. Le CIANE avait remis des propositions dans lesquelles si les parents le souhaitent l'accouchement à domicile est organisé. Cette proposition n'a pas été retenue dans le rapport Actuellement quelques femmes seulement accouchent à domicile, c'est encore très peu .

Ce débat doit avoir lieu pour tenir compte des désirs des parents, du niveau de risque et une information loyale par les professionnels.

De nombreuses femmes s'orientent vers une naissance moins médicalisée. Entre l'accouchement à domicile et l'accouchement surmédicalisé il y a un juste milieu . Des chambres de naissance comme la maison de naissance de Pontoise à proximité d'un plateau technique en cas de difficulté semble une solution adaptée. Le débat doit avoir lieu sur l'installation des maisons de naissance sur tout le territoire.

Les accouchements pouvant être plus souvent confiés aux sages-femmes

- les modalités d'accouchement : Positions lors de l'accouchement, gestes invasifs doivent être effectués si nécessaire avec information et consentement éclairé de la femme

La venue au monde est une rupture d'avec la vie prénatale. La période de la naissance est cruciale pour l'installation des liens précoces des parents avec leur bébé

Le nouveau-né a besoin de continuité d'avec son vécu prénatal.

Tout doit être mis en œuvre pour une organisation favorable à la rencontre du bébé avec sa mère. L'accouchement est la venue au monde, la véritable naissance, est la rencontre, le lien qui se fait avec le parent « les salles d'accouchement sont les salles de naissance des parents », « La rencontre par le premier regard échangé avec sa mère lui donne des repères dans ce nouveau monde » (Pr Jean-Marie Delassus)



LA PERIODE POST-NATALE

Accompagner les mères et leurs bébés à la maternité en fonction des situations de chacunE. Quels sont les besoins d'une femme qui vient d'enfanter normalement ? sécurité, confiance, être confortée, valorisée,... »pour qu'un bébé se sente en sécurité psychique il faut que ses parents le soient aussi

Eviter les informations contradictoires par les différents professionnels, pour cela il faut insister sur la formation commune des professionnels de la naissance qui s'occupent des bébés.

Encadrer les retours précoces à domicile . Certains parents ont besoin de temps pour être à l'aise avec leur bébé, ces temps d'adaptation et d'ajustement réciproque sont variables selon la parité, les conditions de la naissance, l'entourage familial...certains jeunes parents sont perdus, et un départ précipité sans accompagnement à domicile peut exposer à des difficultés

Organiser dans les services des rencontres entre mères autour de leur vécu naissance, allaitement , besoins du bébé, retour à domicile.

Accompagner les difficultés maternelles :

Le plan propose l'intervention de psychologues dans les maternités. Il est essentiel qu'il soit formé à ce type de prise en charge, les avis contradictoires étant délétères.

D'après les travaux du Professeur Jean-Marie DELASSUS chef de service de maternologie au CH Charcot :

Environ 10% des accouchées présentent une difficulté grave de relation mère-enfant, (en dehors des formes de dépression et du « baby-blues »). La reconnaissance de ces difficultés leur prise en charge précoce dès les premiers jours au sein d'équipes formées permettrait la prévention de troubles de développement chez l'enfant , la prévention de maltraitance ultérieure et la préservation du maintien de liens familiaux

Actuellement : les possibilités d'accueil mère-enfants sont insuffisantes dans la plupart des départements.

- Proposer: dans chaque département **quelques lits d'hospitalisation complète mère-enfant ou hospitalisation de jour pour offrir aux mères en difficultés à leurs nouveau-nés ainsi qu'aux pères une possibilité d'accueil et de soins** qui respecte l'identité de chacun. Ces lits pourraient se situer dans les maternités ou dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance recevant les mères et leurs bébés Les équipes sur place étant renforcées par des soignants formés.
- Prolonger les congés maternité pour toutes les mères qui le désirent avec la possibilité que ce soit le père également qui puisse bénéficier de ce congé de paternité pour s'occuper de son enfant.

Les différentes structures ou professionnels ressources de proximité pour accompagner les mères et leurs bébés à la sortie de la maternité devraient être connus des mères. PMI, sages-femmes libérales, médecins généralistes formés .

L'ALLAITEMENT MATERNEL .



Les déclarations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) de l'UNICEF (United Nations International Children Emergency Fund), de l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation En Santé) sont unanimes **et s'accordent pour recommander l'allaitement maternel (AM) comme aliment exclusif jusqu'à 6 mois et partiellement en complétant par une alimentation adaptée jusqu'à deux ans.**

LES BENEFICES DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

La santé publique : les avantages de l'allaitement maternel ont été bien démontrés par des études scientifiques pour l'enfant (réduction de l'obésité, des maladies infectieuses, des allergies), pour la mère (réduction du risque de cancer du sein, des ovaires démontrés pour des allaitements de six mois au moins)

- **L'économie** : 3,5% des ressources annuelles du foyer sont consacrées à l'alimentation par lait industriel, contre 0,7% pour l'allaitement maternel.
- La prévention des problèmes de santé entraîne des économies.
- **La vie sociale** : un allaitement bien vécu procure de l'équilibre psychique et du bonheur et peut-être à long terme moins de dépendance et de violence
- **L'écologie**
- Le lait maternel est une ressource accessible ne nécessitant ni élevage industriel de bovins, ni emballages polluants, ni transports routiers. Il ne nécessite pas d'eau pour le préparer ni d'énergie pour le chauffer

TOUS LES CRITERES DU DEVELOPPEMENT SOUTENABLE SONT INCLUS DANS LES BENEFICES DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

PROPOSITIONS D' ACTIONS GLOBALES POUR UN PROGRAMME DE PROMOTION, PROTECTION ET SOUTIEN DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.

Un texte de la commission européenne « Promotion de l'allaitement maternel en Europe », existe depuis 2003. Il est possible de décliner un « Plan de promotion, protection et soutien de l'allaitement pour la France ».

Les actions à mettre en place concernent les domaines de la politique, de la communication, de l'éducation, de la formation ainsi que les pratiques des services de maternité. Les actions sont à envisager de manière collective et individuelle.

Investir pour la petite enfance

5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

Réponse :



Le constat, faire garder son enfant est une difficulté pour de nombreux parents et repose parfois sur la débrouille un voisin, ami, ... Nous devons organiser un véritable service public de la petite enfance jusqu'à trois ans. Chaque enfant pourrait être accueilli dans un lieu d'accueil petite enfance ou chez une assistante maternelle. Nous disons donc 400 000 places d'accueil petite enfance. La scolarisation des deux ans ne peut pas être généralisée mais possible au cas par cas .

Le personnel doit être formé aux méthodes pédagogiques s'appuyant sur l'autonomie des enfants, la motricité libre. L'accueil d'enfants en situation de handicap doit être amélioré, la petite enfance étant pour certaines pathologies qui s'aggravent avec l'âge le seul moment où ces enfants peuvent bénéficier de rencontres avec d'autres et vice-versa d'ailleurs, le contact avec les enfants différents est bénéfique à tous.

Les lieux d'accueil doivent prendre en compte les conditions environnementales : produits d'hygiène, produits d'entretien non toxiques , alimentation biologique... Les couches lavables devraient être favorisées dans les lieux d'accueil.

Des conseils de parents doivent être mis en place dans toutes les structures.

Les structures à but lucratifs ne doivent pas recevoir d'aides publiques. Les projets associatifs et solidaires doivent être soutenus.

Le nombre d'enfant par assistante maternelle doit être limité à trois.

Les assistantes maternelles devraient avoir des formations et la possibilité d'intégrer le service public.

5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

Réponse :

Il est évident que des moyens supplémentaires devront être alloués.



5.3 Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Réponse :

Comme la question précédente c'est un véritable service public programmé au niveau national, comme pour les écoles maternelles.

Localement le rôle du Conseil général reste important pour l'organisation

5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Réponse :

Le congé post-natal doit être prolongé pour les familles qui le désirent en particulier cela permettrait de favoriser l'allaitement maternel.

Des solutions inventives pourraient être trouvées pour une reprise d'activité partielle avec possibilité de garde d'enfants sur le lieu de travail et d'allaitement. De nombreuses mères sont partagées entre le désir de poursuivre leur activité et de s'occuper de leurs enfants.

Le maintien du congé parental de trois ans doit être maintenu avec possibilité de le partager entre les deux parents et obligation que le père en prenne une partie (au moins 6 mois).



Soutenir les parents

5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

Réponse :

Cette action est primordiale en tant que professionnelle de la petite enfance je constate que nombre de parents sont seuls et désemparés et doivent trouver dans les quartiers, leurs communes des lieux d'écoute et de soutien à la parentalité. Les communes doivent faciliter l'installation de ces lieux et les soutenir. Organiser avec les REAAP, les Points info Familles, des lieux d'écoute pour les parents dans les écoles.

Il manque dans les villes en tout cas une coordination et une lisibilité pour les familles.

A Valence il existe pour les adolescents un réseau d'adultes-relais formés, un point relais d'écoute pour les adolescents et leurs parents si besoin, cette organisation pourrait s'envisager pour les jeunes enfants.

Cette action sur la parentalité est à mon sens une action importante pour la prévention des difficultés plus tard. Si le cadre n'a pas été porté durant la petite enfance il y a peu de chance qu'il le soit à l'adolescence.

5.6 Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Réponse : Oui

5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?



Réponse : Le comité national de soutien à la parentalité a été mis en place en 2010, se réunit une fois par an. Sans doute l'améliorer, mais une loi est-elle utile je ne le pense pas.

5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

Réponse : Sans doute faudrait-il renforcer le comité national lui donner des déclinaisons locales pour rassembler les acteurs locaux sur le sujet de la parentalité. Ce rôle pourrait être du ressort du Conseil général en charge de l'enfance et de la famille.

Autonomie financière des jeunes

5.09 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?

Réponse : Encourager chaque jeune de 16 à 25 ans, en liaison avec les mouvements d'éducation populaire, à vivre une expérience personnelle choisie ou un engagement personnel fort pouvant prendre la forme d'un service civique, avec la garantie de pouvoir reprendre ses études au niveau auquel il les a laissées.

Donner un statut social aux jeunes passe par l'instauration d'un Revenu Universel, inconditionnel, individuel, les écologistes proposant qu'il fasse rapidement l'objet d'une expérimentation systématique par l'État



en lien avec des collectivités territoriales volontaires.

Les stages doivent être rétribués correctement en fonction du travail fourni.

5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Réponse : Autonomiser les étudiants pour les rendre acteurs de leur parcours

En transformant en profondeur le système de bourses actuel par la mise en place d'une allocation d'autonomie jeunesse.

En diminuant les frais d'inscription avec l'objectif de la gratuité du service public de l'enseignement supérieur.

En installant des éco-campus : rénovation du bâti universitaire, amélioration de l'offre de transports en commun, 70 000 rénovations et 50 000 nouvelles chambres éco-conçues, alimentation bio et équitable, centres de santé, crèches...

En donnant aux étudiants l'opportunité de s'engager dans la vie citoyenne : maisons de vie étudiante, valorisation de l'engagement associatif, implication dans la politique universitaire...



5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

Réponse :

Le taux de chômage des jeunes est important 25 % des jeunes de moins de 16 à 25 ans. La réforme des politiques publiques de la jeunesse doit être globale et ne pas se faire au coup par coup. Leur situation de dépendance est un problème de fond.

Expérimenter en vue de son extension le revenu d'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans, fondé, pour les jeunes scolarisés, sur une allocation formation d'autonomie, et pour les autres (période d'orientation et d'exploration, stages engagement volontaire, modules d'accès à l'emploi, etc.), sur un complément de revenu, ce qui leur permettra d'être réellement autonomes quelles que soient leurs activités.

Donner la priorité à la lutte contre la précarité en prenant en compte les périodes de stages et d'emplois précaires dans le calcul des droits sociaux. Les stages devront être encadrés en abaissant le plafond de 10 % du nombre de stagiaires par entreprise ou administration et en rehaussant le montant des indemnités. Une harmonisation européenne sera proposée.

Accompagner l'accès au logement et au transport

Faire de l'apprentissage, un véritable lieu de formation, respecté, mieux rémunéré, évalué et



contrôlé.

Les stages doivent être rémunérés au SMIC horaire.

L'accès à l'emploi doit être une priorité, analyser la possibilité de tuilage entre des jeunes et de futurs retraités.

Renforcer le lien entre famille et école

5.12 Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

Réponse :

Ancienne présidente d'association de parent d'élève je sais l'importance qu'il y a à ce que les parents aient leur place dans l'école. Pour optimiser l'éducation de leurs enfants en lien avec les personnels enseignants ou de vie scolaire dans une véritable co-éducation.

Au delà des simples conseils de parents d'élèves, les parents élus devraient pouvoir coopérer davantage avec les équipes éducatives sur des projets, des commissions de réflexion concernant la santé, les rythmes scolaires...Les parents non élus devraient aussi avoir une possibilité de reconnaissance au sein de l'école

Un accès à une éducation pour tous

5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?

Réponse :

De nombreux jeunes restent sur le bord du chemin après des accidents de parcours ou des conditions sociales et économiques de leurs parents très défavorables et on se demande comment cela est possible ? C'est en donnant les moyens d'une école équitable pour tous les élèves. L'école doit essayer d'être, pour des enfants de



milieux sociaux très modestes , un moyen pour eux de prendre l'ascenseur social, ce qui est moins le cas maintenant. Je rappelle que la courbe de l'échec scolaire est superposable à celle des conditions socio-économiques des familles.

La première réforme est celle des rythmes scolaires depuis des années les spécialistes de chronobiologie nous expliquent que les journées de travail sont trop longues pour les élèves et le nombre de jours trop faible dans l'année ! Mais les décisions se prennent en fonction des impératifs du tourisme et pas de la qualité de l'apprentissage des élèves.

Remettre des moyens à l'éducation nationale outre les professeurs, la présence d'adultes bienveillants et des personnels formés pour la prise en charge des difficultés scolaires , psychologues, Rased...est urgente. Arrêter les suppressions de postes dans l'Éducation nationale et organiser la titularisation des personnels précaires (en particulier dans l'enseignement supérieur).

Refonder la formation initiale et continue des enseignants de la maternelle à l'Université.

Nom du candidat : Danielle Persico candidate aux législatives Drôme-01 Jean-Louis Chuilon candidat Drôme-02 Delphine Petit candidate Drôme-03 Jean-David Abel candidate Drôme-04



Formation politique :

Le cas échéant :

Département : 26

Circonscription n°: 01-02-03-04

Contact UNAF : familles2012@unaf.fr

